

Metz, le 15 avril 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Affaire suivie par :
delfina.de-magalhaes@moselle.gouv.fr
Tel : 03 87 34 33 22

Monsieur le Maire
Mairie de Audun-le-Tiche
12 Rue du Maréchal Foch
57390 Audun-le-Tiche

OBJET : Dossier de déclaration concernant la création de bassins de pollution et de déversoirs d'orages sur les réseaux d'assainissement des communes de Villerupt et Audun-le-Tiche - N°57-2021- 00075
Recevabilité

RÉF. : Y:\1. Dossiers PE\EU-DO - STEP\Dossiers\AUDUN-LE-TICHE (SIVOM ALZETTE)\1- STEP\BASSIN DE POLLUTION\2021 D BASSIN

P.J. : 3

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la création de bassins de pollution et de déversoirs d'orages sur les réseaux d'assainissement des communes de Villerupt et Audun-le-Tiche.

Ce dossier a été déposé par : SIVOM de l'Alzette

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du récépissé de déclaration en date du 25 février 2021 et du courrier de notification en date du 14 avril 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier de déclaration doit être consultable en mairie.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,



Céline DELLINGER